



Viol inceste origine du père ?

Par **Anonyme54685**, le **18/11/2011** à **01:59**

Bonjour à tous,
Je suis actuellement dans une impasse, après des années de bataille entre ma mère et moi, je sais toujours pas qui est mon père biologique, la problématique actuel, c'est que ma mère à été violer l'année précédent ma naissance, et que le viol en question a été commis par son père lui même.
Ma mère a jamais porter plainte contre lui, et celui ci refuse aujourd'hui tout contact avec notre famille, ou moi en l'occurrence, que puis je faire pour le forcer a faire des tests ADN pour enfin ne plus vivre avec se calvaire sur mon origine, et savoir si oui ou non je suis le fruit d'un viol et en plus d'un inceste ?
Merci d'avance pour l'aide que la communauté peut m'apporter.

Par **mimi493**, le **18/11/2011** à **14:06**

Si vous avez une double filiation génétique, il n'y a pas besoin d'un échantillon d'ADN de votre père, ça se verra sur une analyse comparative entre votre mère et vous (vous aurez trop de marqueurs en commun pour que votre mère ne soit pas en plus votre soeur)
Une telle analyse est interdite en France sans l'autorisation d'un juge, que vous n'aurez pas. Donc il faut aller, par exemple, en Suisse dans un laboratoire sérieux (surtout pas par Internet) et expliciter votre recherche.
Si votre mère refuse, vous pourriez alors vous demander si elle ne vous raconte pas des histoires.